

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**RIGO**  
**VERFFABRIEK**

**Nom commercial du produit :** SKYLT\_Titanium\_Verharder  
**Date d'exécution :** 28.07.2021  
**Date d'édition :** 04-04-2022

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

SKYLT\_Titanium\_Verharder

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

**Utilisations identifiées pertinentes**

Durcisseur pour revêtements

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur**

RIGO Verffabriek BV

**Rue :** Dokweg 40

**Code postal/Lieu :** 1976 CA IJmuiden

**Téléphone :** +31 (0)255 548448

**Contact pour informations :** veilig@rigoverffabriek.nl

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

+31 (0)255 548448 Appeler un Centre Anti Poison ou un médecin.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acute Tox. 4 ; H332 - Toxicité aiguë (par inhalation) : Catégorie 4 ; Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

**Procédure de classification**

H317: obtenu sur la base de la méthode de calcul

H332: Obtained on the basis of the calculation method

H335: Obtained on the basis of the calculation method

H412: obtenu sur la base de la méthode de calcul

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



Point d'exclamation (GHS07)

**Mention d'avertissement**

Attention

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3

HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP HDI ; N°CAS : 666723-27-9

HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP IPDI ; N°CAS : 1574548-27-8

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

# RIGO

## VERFFABRIEK

**Nom commercial du produit :** SKYLT\_Titanium\_Verharder  
**Date d'exécution :** 28.07.2021  
**Date d'édition :** 04-04-2022

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0

### Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les brouillards/aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef.

### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CE : 223-242-0; N°CAS : 3779-63-3

Poids : ≥ 25 - < 50 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H332 Skin Sens. 1 ; H317 STOT SE 3 ; H335

HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP HDI ; N°CE : 679-494-0; N°CAS : 666723-27-9

Poids : ≥ 25 - < 50 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H332 Skin Sens. 1 ; H317 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Chronic 3 ; H412

HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP IPDI ; N°CE : 808-295-5; N°CAS : 1574548-27-8

Poids : ≥ 10 - < 20 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1 ; H317 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Chronic 3 ; H412

DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CE : 212-485-8; N°CAS : 822-06-0

Poids : ≥ 0,05 - < 0,5 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H331 Resp. Sens. 1 ; H334 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

### Composants selon règlement (EG) Nr. 648/2004

Aucun

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**RIGO**  
**VERFFABRIEK**

**Nom commercial du produit :** SKYLT\_Titanium\_Verharder  
**Date d'exécution :** 28.07.2021  
**Date d'édition :** 04-04-2022

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion**

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Informations pour le médecin Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes d'azote (NOx) Isocyanates Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique) En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes**

**Équipement de protection**

Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Mélanger l'agent de décontamination aux résidus et laisser reposer dans le conteneur ouvert jusqu'à l'arrêt complet des réactions. Fermer et évacuer ensuite le conteneur.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Evacuation: voir rubrique 13

**Nom commercial du produit :** SKYLT\_Titanium\_Verharder  
**Date d'exécution :** 28.07.2021  
**Date d'édition :** 04-04-2022

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Une protection respiratoire est nécessaire dans les espaces de travail pas suffisamment aérés ou lors de pulvérisation. Utiliser la ventilation pour aspirer les vapeurs des produits/objets et surfaces fraîchement peints. Protection contre l'incendie et les explosions Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Stocker les vêtements de travail séparément. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs de référence DNEL/PNEC**

##### **DNEL/DMEL**

Type de valeur limite : DNEL salarié (local) ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 1 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (local) ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Remarque : Risque élevé (aucun seuil dérivé) Critère le plus sensible: sensibilisation (peau)

Type de valeur limite : DNEL salarié (local) ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À court terme

Remarque : Risque élevé (aucun seuil dérivé) Critère le plus sensible: sensibilisation (peau)

Type de valeur limite : DNEL salarié (local) ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 0,5 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (local) ( DIISOCYANATE D` HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 0,07 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (local) ( DIISOCYANATE D` HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 0,035 mg/m<sup>3</sup>

##### **PNEC**

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce) ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )

Valeur seuil : 0,127 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer) ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

# RIGO

## VERFFABRIEK

**Nom commercial du produit :** SKYLT\_Titanium\_Verharder  
**Date d'exécution :** 28.07.2021  
**Date d'édition :** 04-04-2022

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Valeur seuil :	0,0127 mg/l
Type de valeur limite :	Sol ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )
Valeur seuil :	53182 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )
Valeur seuil :	266700 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )
Valeur seuil :	26670 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )
Valeur seuil :	38,3 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )
Valeur seuil :	77,4 µg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )
Valeur seuil :	7,74 µg/l
Type de valeur limite :	Sol ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )
Valeur seuil :	0,0026 mg/kg poids à sec
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )
Valeur seuil :	0,01334 mg/kg poids à sec
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )
Valeur seuil :	0,00133 mg/kg poids à sec
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration) ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )
Valeur seuil :	8,42 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés.

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de travail approprié.

#### Protection des mains

Type de gant approprié selon DIN EN 374.

Gants pour exposition répétée ou prolongée (temps de pénétration > 480 min) :

Caoutchouc butyle, Epaisseur > 0,3 mm.

Caoutchouc fluoré(FKM), Epaisseur > 0,7 mm.

Gants de protection contre les projections et protection courte (temps de pénétration > 30 min) :

Caoutchouc nitrile (NBR), Epaisseur > 0,12 mm.

Les gants de protection contre les éclaboussures doivent être remplacés immédiatement s'ils entrent en contact avec des produits chimiques.

En raison de nombreuses conditions (par exemple, la température, l'usure), l'utilisation pratique d'un gant de protection chimique dans la pratique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration établi par les tests. Vérifiez l'état des gants de protection avant chaque utilisation.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante sur le lieu de travail et pendant le moulage par injection, une protection du nez et de la bouche est requise. Port d'un demi-masque respiratoire conforme EN140 avec filtre antiparticules classe A/P2 ou de catégorie plus haute Ne pas affecter les personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où la préparation est utilisée.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

# RIGO

VERFFABRIEK

Nom commercial du produit : SKYLT\_Titanium\_Verharder  
Date d'exécution : 28.07.2021  
Date d'édition : 04-04-2022

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

**Couleur :** incolore

**Odeur :** sans odour

## Caractéristiques en matière de sécurité

<b>État physique :</b>			Liquide
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>			négligeable
<b>Point de congélation :</b>			négligeable
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	env.		193 °C
<b>Température de décomposition :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Point éclair :</b>	env.		88 °C
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Masse volumique - dépendant de couleur:</b>	( 20 °C )	env.	1,13 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative :</b>	( 20 °C )		Aucune donnée disponible
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		pratiquement insoluble
<b>log P O/W :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Viscosité cinématique :</b>	( 40 °C )		Aucune donnée disponible
<b>Teneur en corps solides :</b>		env.	70 Pds %
<b>Seuil olfactif :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur relative :</b>	( 20 °C )		Aucune donnée disponible
<b>Vitesse d'évaporation :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Solides inflammables :</b>			Non applicable.
<b>Gaz inflammables :</b>			Non applicable.
<b>Liquides comburants :</b>			Négligeable.
<b>Propriétés explosives :</b>			Négligeable.

## 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Réaction exothermique avec: Amines. Alcools Eau.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

**Nom commercial du produit :** SKYLT\_Titanium\_Verharder  
**Date d'exécution :** 28.07.2021  
**Date d'édition :** 04-04-2022

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2500 mg/kg  
Méthode : OCDE 423  
Paramètre : DL50 ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP HDI ; N°CAS : 666723-27-9 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : => 5000 mg/kg  
Méthode : OCDE 423  
Paramètre : DL50 ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP IPDI ; N°CAS : 1574548-27-8 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 959 mg/kg p.c. /jour  
Méthode : OCDE 401

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )  
Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP HDI ; N°CAS : 666723-27-9 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP HDI ; N°CAS : 666723-27-9 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 402  
Paramètre : DL50 ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP IPDI ; N°CAS : 1574548-27-8 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 402  
Paramètre : DL50 ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )  
Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 7000 mg/kg p.c. /jour  
Méthode : OCDE 402

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**RIGO**  
**VERFFABRIEK**

**Nom commercial du produit :** SKYLT\_Titanium\_Verharder  
**Date d'exécution :** 28.07.2021  
**Date d'édition :** 04-04-2022

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

**Toxicité inhalatrice aiguë**

Paramètre : ATEmix calculé  
Voie d'exposition : Inhalation (poussières/brouillard)  
Dose efficace : 2,73 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h

**Corrosion**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )

Espèce : Lapin  
Temps d'exposition : 4 h  
Résultat : Légèrement irritant

Méthode : OCDE 404

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP IPDI ; N°CAS : 1574548-27-8 )

Espèce : Lapin  
Résultat : Non irritant  
Méthode : OCDE 404

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )

Espèce : Lapin  
Résultat : Légèrement irritant  
Méthode : OCDE 405

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP IPDI ; N°CAS : 1574548-27-8 )

Espèce : Lapin  
Résultat : Non irritant  
Méthode : OCDE 405

**Irritation des voix respiratoires**

Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Paramètre : Sensibilisation cutanée ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )

Espèce : Souris  
Résultat : Sensibilisants.  
Méthode : OCDE 429

Paramètre : Sensibilisation cutanée ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )

Espèce : cochon Guinée  
Résultat : Sensibilisants.  
Méthode : OCDE 406

Paramètre : Sensibilisation cutanée ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP HDI ; N°CAS : 666723-27-9 )

Espèce : Souris  
Résultat : Sensibilisants.  
Méthode : OCDE 429

Paramètre : Sensibilisation cutanée ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP IPDI ; N°CAS : 1574548-27-8 )

Espèce : Souris  
Résultat : Sensibilisants.  
Méthode : OCDE 429

**Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

# RIGO

## VERFFABRIEK

**Nom commercial du produit :** SKYLT\_Titanium\_Verharder  
**Date d'exécution :** 28.07.2021  
**Date d'édition :** 04-04-2022

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

### Toxicité par inhalation subaiguë

Paramètre : NOAEL(C) ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 3,3 mg/m<sup>3</sup>  
Temps d'exposition : 90 dagen  
Méthode : OCDE 413  
Paramètre : NOAEL(C) ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP HDI ; N°CAS : 666723-27-9 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 3,3 mg/m<sup>3</sup>  
Temps d'exposition : 90 dagen  
Méthode : OCDE 413

### Toxicité chronique par inhalation

Paramètre : NOAEC ( DIISOCYANATE D` HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 0,164 ppm  
Méthode : OCDE 453

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancérogénité

Aucune information disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Aucune information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible.

### Danger par aspiration

Aucune information disponible.

## 11.5 Informations complémentaires

En cas de surexposition - notamment lors de la mise en oeuvre par pulvérisation de peintures contenant des isocyanates sans mesures de sécurité - risque d'irritation des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires, plus ou moins élevé selon la concentration. Risque de malaises ultérieurs et risque de développement d'une hypersensibilité (malaises respiratoires, toux, asthme). Les personnes hypersensibles sont susceptibles de souffrir de ces effets, même à de faibles concentrations en isocyanate, y compris des concentrations inférieures à la limite d'exposition professionnelle. En cas de contact prolongé avec la peau, risque d'irritation et d'effet tannant. Les expérimentations animales et d'autres études indiquent que le contact cutané avec les diisocyanates pourrait jouer un rôle dans la sensibilisation à l'isocyanate et les réactions des voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas mettre en contact avec la nappe phréatique, l'eau courante ou les canalisations, même en petites quantités.

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )  
Espèce : Danio rerio

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**RIGO**  
**VERFFABRIEK**

**Nom commercial du produit :** SKYLT\_Titanium\_Verharder  
**Date d'exécution :** 28.07.2021  
**Date d'édition :** 04-04-2022

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Paramètre : CL50 ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP HDI ; N°CAS : 666723-27-9 )  
Espèce : Danio rerio  
Dose efficace : env. 35,2 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 203  
Paramètre : CL50 ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP IPDI ; N°CAS : 1574548-27-8 )  
Espèce : Danio rerio  
Dose efficace : env. 35,2 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 203  
Paramètre : CL50 ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )  
Espèce : Danio rerio  
Dose efficace : 22 mg/l  
Temps d'exposition : 96 heure(s)  
Paramètre : CL0 ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )  
Espèce : Danio rerio  
Dose efficace : => 82,8 mg/l  
Temps d'exposition : 96 heure(s)  
Méthode : EU méthode C.1

**Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés**

Paramètre : EC50 ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP HDI ; N°CAS : 666723-27-9 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202  
Paramètre : EC50 ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP IPDI ; N°CAS : 1574548-27-8 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202  
Paramètre : EC0 ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Dose efficace : => 89,1 mg/l  
Temps d'exposition : 48 heure(s)  
Méthode : EU méthode C.2

**Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries**

Paramètre : ErC50 ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : DIN 38412 / partie 15  
Paramètre : ErC50 ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP HDI ; N°CAS : 666723-27-9 )  
Espèce : Desmodesmus subspicatus

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**RIGO**  
**VERFFABRIEK**

**Nom commercial du produit :** SKYLT\_Titanium\_Verharder  
**Date d'exécution :** 28.07.2021  
**Date d'édition :** 04-04-2022

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Dose efficace : 72 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201  
Paramètre : ErC50 ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP IPDI ; N°CAS : 1574548-27-8 )  
Espèce : Desmodemus subspicatus  
Dose efficace : 72 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201  
Paramètre : ErC50 ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )  
Espèce : Desmodemus subspicatus  
Dose efficace : > 77,4 mg/l

**Toxicité sur les microorganismes**

Paramètre : Toxicité bactérielle ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )  
Paramètres d'évaluation : Boues activées  
Dose efficace : 3,828 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h  
Méthode : OCDE 209  
Paramètre : EC50 ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP HDI ; N°CAS : 666723-27-9 )  
Paramètres d'évaluation : Boues activées  
Dose efficace : > 10000 mg/l  
Méthode : OCDE 209  
Paramètre : Toxicité bactérielle ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP IPDI ; N°CAS : 1574548-27-8 )  
Paramètres d'évaluation : Boues activées  
Dose efficace : > 10000 mg/l  
Méthode : OCDE 209  
Paramètre : EC50 ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )  
Dose efficace : 842 mg/l  
Temps d'exposition : 3 heure(s)  
Méthode : OCDE 209

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Biodégradation**

Paramètre : Biodégradation ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Dose efficace : 1 %  
Temps d'exposition : 28 dagen  
Évaluation : Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)  
Paramètre : Biodégradation ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP HDI ; N°CAS : 666723-27-9 )  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Dose efficace : 0 %  
Temps d'exposition : 28 dagen  
Méthode : OCDE 301F  
Paramètre : Biodégradation ( HYDROFIEL ALIFATISCH POLYISOCYANAAT GEBASEERD OP IPDI ; N°CAS : 1574548-27-8 )  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Dose efficace : 0 %  
Temps d'exposition : 28 dagen  
Évaluation : Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)  
Méthode : OCDE 301F

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

# RIGO

## VERFFABRIEK

**Nom commercial du produit :** SKYLT\_Titanium\_Verharder  
**Date d'exécution :** 28.07.2021  
**Date d'édition :** 04-04-2022

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Paramètre : DBO (% de DThO) ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )  
Dose efficace : 42 %

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Facteur de bioconcentration (FBC) ( HEXAMETHYLEEN-1,6-DIISOCYANAAT HOMOPOLYMEER ; N°CAS : 3779-63-3 )  
Concentration : 3,2  
Paramètre : Facteur de bioconcentration (FBC) ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )  
Concentration : 58  
Paramètre : Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W) ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )  
Concentration : 3,77

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

L'isocyanate réagit à l'eau au niveau de l'interface pour former du CO<sub>2</sub> et un produit insoluble solide présentant un point de fusion élevé (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par la présence de substances tensioactives de surface (savons liquides) ou de solvants solubles dans l'eau. Selon l'expérience acquise à ce jour, la polyurée est inerte et non dégradable.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. Sensible à l'humidité. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**Nom commercial du produit :** SKYLT\_Titanium\_Verharder  
**Date d'exécution :** 28.07.2021  
**Date d'édition :** 04-04-2022

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Directives nationales

#### Informations complémentaires

La Commission européenne pour l'association des fabricants d'encres de peinture et d'imprimerie - CEPE - fournit les informations suivantes pour les colorants contenant des isocyanates: Les colorants prêts à l'emploi contenant des isocyanates peuvent provoquer une irritation des muqueuses - en particulier, irriter les voies respiratoires et provoquer des réactions d'hypersensibilité. Il existe un risque de sensibilisation par inhalation de vapeurs ou de brouillard de pulvérisation. Lors de la manipulation de colorants contenant des isocyanates, toutes les précautions relatives aux colorants contenant des solvants doivent être soigneusement observées. En particulier, les brouillards et vapeurs de pulvérisation ne doivent pas être inhalés. Les personnes allergiques, asthmatiques et sensibles aux maladies respiratoires ne doivent pas travailler avec des colorants contenant de l'isocyanate.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

01. Utilisations identifiées pertinentes · 02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = Europese overeenkomst met betrekking tot het vervoer van gevaarlijke goederen over de weg  
ATE = Acut toxiciteitsschatting  
BCF = Bioconcentration Factor, bioconcentratiefactor  
BOD = Biochemical Oxygen Demand/Biological Oxygen Demand  
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)  
CLP = Indeling, etikettering en verpakking van stoffen en mengsels [Verordening (EG) No. 1272/2008]  
CMR = Carcinogenic, Mutagenic or toxic to Reproduction (substances)  
COD = Chemical Oxygen Demand  
CSR = Chemical Safety Report  
DNEL = Derived No-Effect Level, de afgeleide dosis zonder effect  
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)  
EC50 = Median effective concentration  
ED50 = Effective Dose  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)  
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)  
IATA = International Air Transport Association, internationaal Lucht Transport Vereniging  
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code, internationaal Maritiem Transport voor Gevaarlijke goederen  
ISO = International Organization for Standardization  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
Kow = Octanol/Water Partition Coefficient  
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms  
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms  
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit  
LOAEL = Lowest observed adverse effect level  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No observed effect concentration  
NOEL = No Observable Effect Level  
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development  
OEL = Occupational Exposure Limits  
PBT = Persistent, Bioaccumulatief en Toxisch  
PNEC = Voorspelde geen effect concentratie  
RAR = Risk Assessment Report (EU)  
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
REL = Recommended Exposure Limit

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**RIGO**  
**VERFFABRIEK**

**Nom commercial du produit :** SKYLT\_Titanium\_Verharder  
**Date d'exécution :** 28.07.2021  
**Date d'édition :** 04-04-2022

**Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

SI = International System of Units  
STEL = Short-Term Exposure Limit  
SVOC = Semi-Volatile Organic Compound  
TLV = Threshold Limit Value  
TWA = Time-Weighted Average  
VOC = Volatile Organic Compound  
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative, zeer persistent en zeer bioaccumulatief  
WEEL = Workplace Environmental Exposure Limit

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

La classification des mélanges et la méthode d'évaluation appliquée conformément au règlement (CE) n N ° 1272/2008 [CLP] a été défini dans la section 2.1

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.